



## **Déclaration de la Coalition des ONG pour un Protocole facultatif au PIDESC et du Réseau International pour les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau DESC)**

La Coalition des ONG pour un Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Réseau DESC et les participants à la Réunion internationale stratégique sur les droits économiques, sociaux et culturels, représentant des ONG, des organisations locales et représentant des communautés au niveau mondial se félicitent de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies du Protocole facultatif le 10 décembre 2008. Il est d'une grande importance que le jour même du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les victimes de violations des droits économiques, sociaux et culturels disposent d'un mécanisme au niveau international leur permettant d'accéder à un recours effectif. Nous croyons qu'il s'agit d'un droit essentiel pour les victimes de violations de tous les droits de l'Homme et aujourd'hui, par l'adoption de cet instrument tant attendu, l'Assemblée générale a corrigé des déséquilibres historiques. Nous remercions la communauté internationale d'avoir réaffirmé de manière forte l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'Homme.

Cet accomplissement aujourd'hui est d'une importance capitale et représente le résultat de l'engagement et du dévouement sans faille de toutes les personnes concernées. Nous félicitons une fois de plus la Présidente du Groupe de travail pour sa détermination et sa persévérance tout au long du processus. Nous souhaitons particulièrement remercier le grand nombre d'Etats de toutes les régions du monde, qui ont apporté leur soutien au Protocole. Nous remercions également tous ceux qui se sont impliqués pour leur engagement précieux et constructif. Nous constatons que le texte du Protocole facultatif est le fruit de la coopération, du consensus et de concessions de toutes les parties. Ce Protocole révèle l'engagement des Etats pour le développement d'instruments effectifs pour les victimes de violations des droits économiques, sociaux et culturels faisant partie d'un système des droits de l'Homme équilibré, au sein du droit international des droits de l'Homme.

Des millions de personnes à travers le monde ont suivi ces progrès vers l'adoption de ce Protocole facultatif, et ils ont participé à l'aboutissement de ce processus aujourd'hui. En tant que membres de la société civile mondiale et de mouvements sociaux, nous célébrons aujourd'hui l'importante étape qui vient

d'être franchie pour la mise en oeuvre des droits économiques, sociaux et culturels.

Cependant, nous sommes pleinement conscients que les Etats doivent transformer leur engagement oral en actions réelles. Nous attendons donc avec impatience l'ouverture à la signature du Protocole facultatif en mars 2009. Nous demandons instamment à tous les Etats de répondre au plus vite aux appels de la société civile, des organisations, des mouvements sociaux et des victimes de violations des droits de l'Homme à assurer la mise en oeuvre des droits économiques, sociaux et culturels en devenant parties à cet instrument.

Merci.